



■ **Les pronoms personnels** désignent
qui parlent (**je, tu, nous, vous**) ou dont
(**il, elle, ils, elles**).

■ Pour éviter les répétitions, on emploie souvent les pronoms personnels de la 3^{ème} personne du singulier et du pluriel à la place d'un groupe nominal.

Tu songes à tes cousins. Tu décides de leur écrire.

■ Les pronoms personnels
(sauf nous et vous) s'ils sont sujets ou compléments
d'objet : Je (sujet) – me (COD ou COI) – moi (COI)

Consulte le tableau de ton livre page 205